Ablis
PORTE D'ÎLE-DE-FRANCE

REÇU EN PREFECTURE
le 24/06/2025
Application agréée E-legalite.com
099_AR-078-217800036-20250512-DEC102025-A

DECISION DU MAIRE

N° 10 /2025 du 12/05/2025

Objet : Sollicitation d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour le remplacement des radiants (chauffage) du gymnase d'Ablis

Le Maire de la Commune d'Ablis,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL 001-02-2022 du Conseil Municipal en date du 17 février 2022 relative aux délégations du maire,

Vu la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 16 juin 2023 valant Opération de revitalisation du territoire,

Considérant l'appel à projet de l'Etat au titre de la DETR 2025

Considérant le tableau financier ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles - Travaux de remplacement des panneaux radiants gaz du chauffage - gymnase d'Ablis		
	€HT	€TTC
Devis CHARPENTIER n° DEV25-0331	60 927,38 €	73 112,86 €
TOTAL	**60 927,38 €**	**73 112,86 €**

Recettes prévisionnelles - Travaux de remplacement des panneaux radiants gaz du chauffage - gymnase d'Ablis		
	€ HT	Pourcentage (HT)
Autofinancement communal	24 370,95 €	40,0%
DSIL 2025	36 556,43 €	60,0%
TOTAL	**60 927,38 €**	**100%**

DECIDE

La commune d'Ablis sollicite de l'Etat l'attribution d'une subvention de 36 556,43 € relative au remplacement des radiants (chauffage du gymnase d'Ablis). Cette subvention représenterait 60% des investissements à réaliser.

La commune d'Ablis s'engage à financer le reste à charge de l'opération. La dépense sera inscrite sur au budget primitif 2026, section d'investissement.

La présente décision fera l'objet d'une présentation lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Ablis, le 12 mai 2025,

Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-François SIRET

MAIRIE D'ABLIS (78660 Yvelines)

Par délégation,
D. COQUELLE
Maire-Adjoint